



# Nations Unies Commission économique pour l'Afrique

Bureau sous régional pour l'Afrique de l'Ouest

ECA/WA/ICE/21/00  
Diffusion : restreinte  
07 Juin 2018  
Document : Français  
Original : Anglais

Vingt et unième session du Comité  
intergouvernemental d'experts (21e CIE)

Cotonou (Bénin)  
27 -29 Juin 2018

**Présentation sur le thème de la vingt et unième session du  
Comité intergouvernemental d'experts - Document de réflexion**

## Intégration régionale en Afrique de l'Ouest : défis et perspectives



Maison des Nations Unies, 428 Avenue du Fleuve P.O. Box 744 / BP 744 Niamey, Niger  
Tel: +227 20-72-73-00 Fax: +227 20-72-28-94 Email: [eca-sro-wa-registry@un.org](mailto:eca-sro-wa-registry@un.org) Website: [www.uneca.org/sro-wa](http://www.uneca.org/sro-wa)

## Messages clés

- La Zone de libre-échange continental africaine (ZLECA) est un outil pour stimuler l'industrialisation, la diversification économique et le développement de l'Afrique. Elle contribuera à promouvoir le type de commerce qui produit une croissance durable, crée des emplois pour les jeunes en Afrique et crée des opportunités pour les entreprises et les entrepreneurs sur le continent. Il est important de noter que la Guinée-Bissau, le Nigeria et la Sierra Leone n'ont pas signé la ZLECA, mais sont néanmoins liés par le tarif extérieur commun de la CEDEAO.
- Les critères de convergence macroéconomique tels que définis par la CEDEAO, sont loin d'être réalisés par tous ses Etats membres. Il s'agit là d'un défi majeur pour la réalisation de l'objectif d'une monnaie unique en Afrique de l'Ouest. A moins de deux ans de l'échéance de 2020 pour la monnaie unique dans la région de la CEDEAO, un Groupe de travail présidentiel a adopté une feuille de route réactualisée pour respecter l'échéance.
- L'intégration des infrastructures se heurte à de nombreux défis en Afrique de l'Ouest. Dans le cadre de son programme de développement communautaire, la CEDEAO a identifié sept (7) projets régionaux prioritaires susceptibles de stimuler l'intégration économique et sociale. Le coût de la réalisation des 7 projets était estimé à 12,45 milliards de dollars US en 2016. Leur mise en œuvre est cependant retardée en raison du manque de mobilisation des ressources.
- En ce qui concerne la paix et la sécurité, si l'Afrique de l'Ouest dispose d'une forte capacité de prévention des conflits, l'implication militaire de la CEDEAO dans la gestion des conflits reste peu satisfaisante en raison de faibles capacités logistiques et financières. La région est à présent confrontée à des défis croissants, notamment les menaces croissantes posées par le terrorisme et l'extrémisme violent. Une vigoureuse riposte militaire est nécessaire pour endiguer la menace à la sécurité, mais elle doit aller de pair avec une action en faveur du développement et un mécanisme de coordination pérenne.
- La mobilité est un aspect clé de la Communauté de la CEDEAO et contribue dans une large mesure à l'intégration régionale tout en étant un moteur du développement économique et social. Néanmoins, les défis en matière de mobilité, qu'il s'agisse de migrations illégales, de l'apparition de maladies infectieuses ou de l'harmonisation des réglementations en matière d'éducation et de travail, doivent être relevés pour renforcer davantage la Communauté.

## I. Introduction

1. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été créée le 28 mai 1975 par le Traité de Lagos qui a réuni tous les pays de l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit de la plus ancienne Communauté économique régionale (CER) d'Afrique<sup>1</sup>. Elle a constitué un élément majeur dans l'adoption en juillet 1980, du Plan d'action de Lagos (PAL) en tant que stratégie de développement nécessaire basée sur l'utilisation maximale des ressources de la région dans la mise sur pied d'une économie autonome.

---

<sup>1</sup> Dates de création d'autres CER : IGAD (1986), UMA (1989), SADC (1992), COMESA (1994), CEN-SAD (1998) et EAC (2000)

L'autre objectif du PAL était la création d'une Communauté économique africaine d'ici l'an 2000.

2. Au départ, les objectifs fixés à la CEDEAO par ce premier traité étaient essentiellement économiques : promouvoir la coopération et le développement dans tous les domaines de l'activité économique, parvenir à un développement économique accéléré et soutenu des Etats membres par une coopération économique efficace et une intégration progressive des économies. Plusieurs initiatives entreprises après la création de la CEDEAO ont contribué à renforcer son architecture institutionnelle et à approfondir ses politiques communes, générant ainsi des résultats significatifs dans le processus d'intégration sous régionale. Un traité révisé signé à Cotonou en juillet 1993 va bien au-delà des questions économiques pour établir une coopération dans les domaines politique et sécuritaire et accorder des pouvoirs de sanction à la Communauté, indiquant ainsi une volonté de faire de la CEDEAO un acteur actif du droit international en Afrique et dans le monde (CEA, la CEDEAO à 40 ans, 2015).
3. La marche vers l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest a été marquée ces dernières années par plusieurs dynamiques régionales, continentales et mondiales qui doivent être examinées afin d'évaluer leur impact sur les objectifs spécifiques de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, à savoir : l'intégration commerciale, l'intégration monétaire et l'unification des marchés financiers, la coordination des politiques sectorielles et la coopération dans les domaines politique et sécuritaire.
4. Le présent document de réflexion offre une évaluation de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest commençant par une vue d'ensemble de l'état de l'intégration régionale tel qu'évalué par l'Indice d'intégration régionale africaine. Il s'accompagne d'une analyse des défis et des perspectives dans les dimensions clés de l'intégration régionale. Il se termine par des questions de politique générale et des questions clés qui méritent d'être abordées.

## **II. Etat de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : vue d'ensemble**

5. Il existe actuellement huit CER officiellement reconnues par l'Union africaine, avec des degrés d'intégration variables (tableau 1). La CEDEAO a le cadre d'intégration le plus étendu, à l'exception de la réglementation du marché unique dans la Communauté de l'Afrique de l'Est<sup>2</sup>, ce qui permet la libre circulation de la main-d'œuvre, des capitaux, des biens et des services. La CEDEAO possède le cadre d'intégration le plus complet de toutes les autres CER.

---

<sup>2</sup> La Communauté de l'Afrique de l'Est est composée du Burundi, du Kenya, du Rwanda, du Sud-Soudan, de la Tanzanie et de l'Ouganda.

**Tableau 1 : État de l'intégration économique régionale, par communauté économique régionale**

Communauté Économique régionale y	Union douanière	Zone de libre-échange	Marché unique	Nombre de pays mettant en œuvre un protocole relatif à la libre circulation	Union économique et monétaire
CAE	✓	✓	✓	3/5	✗
COMESA	✗	✓	✗	Le Burundi et le Rwanda se sont engagés à respecter le protocole.	✗
CEDEAO	✓	✓	✗	15/15	UEMOA (8 pays)
SADC	✗	✓	✗	7/15	✗
CEEAC	✗	✓	✗	4/11	CEMAC (6 pays)
CEN-SAD	✗	✗	✗	Indéterminé	✗
IGAD	✗	✗	✗	Aucun protocole	✗
UMA	✗	✗	✗	3/5	✗

Source : Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2017). Evaluation de l'intégration régionale en Afrique VIII : mise en place de la zone continentale de libre-échange.

6. Selon l'Indice d'intégration régionale africaine<sup>3</sup>, la CEDEAO est la deuxième CER la plus intégrée en Afrique dans les domaines de la libre circulation des personnes, de l'intégration commerciale, de l'intégration productive, de l'intégration financière et de la convergence des politiques macroéconomiques, ainsi que des infrastructures et des interconnexions régionales. Au sein de la CEDEAO, la Côte d'Ivoire, le Togo et le Sénégal ont les classements globaux les plus élevés, chacun atteignant un score global de plus de 0,6 sur un maximum de 1. De l'autre côté, la Gambie, le Cap-Vert, la Sierra Leone, le Libéria et la Guinée ont tous un score inférieur à 0,5. Le classement complet des Etats membres de la CEDEAO est indiqué dans le tableau 2.

<sup>3</sup> L'Indice d'intégration régionale africaine est une production conjointe de l'Union africaine, du Groupe de la Banque africaine de développement et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, pour plus de détails, voir également [www.integrate-africa.org](http://www.integrate-africa.org)

**Tableau 2 : Classement de l'intégration régionale : CEDEAO**

	Classement général	Intégration commerciale	Infrastructures régionales	Intégration productive	Libre circulation des personnes	Intégration financière et macroéconomique
Côte d'Ivoire	1	2	12	7	1	7
Togo	2	7	3	2	1	6
Sénégal	3	3	13	4	1	3
Niger	4	8	8	9	1	1
Ghana	5	4	2	3	1	12
Burkina Faso	6	9	6	14	1	2
Bénin	7	11	14	8	1	8
Mali	8	6	15	12	1	5
Nigéria	9	1	7	10	1	13
Guinée-Bissau	10	10	9	15	1	4
Gambie	11	14	4	1	1	10
Cap-Vert	12	12	1	13	1	9
Sierra Leone	13	5	11	6	1	14
Liberia	14	15	10	5	1	11
Guinée	15	13	5	11	1	15

Source : Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2017). Evaluation de l'intégration régionale en Afrique VIII : mise en place de la zone continentale de libre-échange.

### III. Intégration régionale en Afrique de l'Ouest : dimensions clés

#### A. Intégration commerciale

- En ce qui concerne l'intégration commerciale, 44 États membres de l'Union africaine (UA) ont signé l'Accord établissant la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) le 21 mars 2018 à Kigali au Rwanda. Six autres États membres de l'UA ont signé la Déclaration de Kigali, signifiant ainsi leur engagement à signer l'Accord ZLECA après que les consultations nationales nécessaires aient eu lieu dans leurs pays respectifs. La ZLECA, projet phare de l'Agenda 2063 de l'UA pour " L'Afrique que nous voulons ", pourrait bien jouer un rôle clé dans l'avancement des perspectives de développement de la CEDEAO. Il est donc essentiel que les experts examinent la manière dont la région peut bénéficier des opportunités offertes par la ZLECA pour surmonter les défis auxquels elle se trouve confrontée et pour créer des voies pour le changement transformationnel et le développement durable. (CEA, Analyse diagnostique du SEPS, 2018). La ZLECA offre une perspective d'intégration régionale aux États membres de la CEDEAO qui dépasse les limites de l'Afrique de l'Ouest et permet une intégration commerciale avec les pays voisins et au-delà. Il est important de noter que la Guinée-Bissau, le Nigeria et la Sierra Leone n'ont pas signé la ZLECA, mais sont néanmoins liés par le tarif extérieur commun de la CEDEAO<sup>4</sup>. Les exportations de la CEDEAO vers le reste de l'Afrique sont passées de 6,3 % en 2007 à 11,7 % en 2014. Les exportations intra-CEDEAO sont restées stables à 10,5% au cours de la même période (CEDEAO, 2015).

<sup>4</sup><https://au.int/sites/default/files/pressreleases/34033-pr-indication20of20signing20authority20-20updated20final20final20docx.pdf>

## **B. Convergence de la politique macroéconomique et établissement d'une Union monétaire et d'une Monnaie unique**

8. L'idée de créer une monnaie unique au sein de la CEDEAO a été lancée en mai 1983 par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (Décision A/DEC./6/5/83 relative à la proposition visant la création d'une zone monétaire unique de la CEDEAO). En 1987, les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de la Communauté, par la décision A/DEC.2/7/87 relative à l'adoption d'un Programme de coopération monétaire de la CEDEAO (PCMC), ont exprimé leur désir de créer une zone monétaire unique au sein de la CEDEAO. Les retards accusés dans la mise en œuvre des objectifs intermédiaires vers la monnaie régionale ont incité la Conférence des Chefs d'Etat de la CEDEAO qui s'est tenue le 15 juin 2007 à Abuja, à demander à la Commission de la CEDEAO de revoir le processus d'intégration monétaire en vue d'accélérer le lancement de l'union monétaire régionale. Cela a finalement conduit le Conseil de convergence de la CEDEAO à adopter en mai 2009, la feuille de route pour la création de la monnaie unique de la CEDEAO à l'horizon 2020 (CEA, la CEDEAO à 40 ans, 2015). L'adoption de cette feuille de route vise, par la mise en œuvre des activités prévues, à transformer la région de la CEDEAO en une zone monétaire optimale dans laquelle il serait bénéfique d'établir une monnaie unique. Une telle zone peut regrouper plusieurs pays ou impliquer quelques régions d'un plus grand pays. Pour définir une zone monétaire optimale, il faut identifier les conditions dans lesquelles les avantages de la participation à une union monétaire l'emporteront sur les coûts associés. Les États membres ont ensuite été invités à élaborer et à soumettre des programmes pluriannuels de convergence à la CEDEAO et à l'Agence monétaire ouest-africaine (AMAO).
9. Moins de deux ans après l'échéance fixée pour la monnaie unique, les conditions préalables à la réalisation des objectifs contenus dans ces programmes, notamment les critères de convergence macroéconomique, n'est que partiellement atteinte (tableau 3). Un groupe de travail présidentiel composé des chefs d'État de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Niger et du Nigeria a été mis en place pour plaider en faveur de ce programme monétaire. Une feuille de route actualisée a été adoptée au Ghana lors de la réunion du Groupe de travail présidentiel. Il est important que les experts ouest-africains soient informés de la nouvelle feuille de route et examinent les conséquences possibles de la monnaie commune de la CEDEAO.

Tableau 3 : Conformité aux critères de convergence macroéconomique primaire et secondaire 2005-2016

Pays	Bénin	Burkina Faso	Cap-Vert	Côte d'Ivoire	Gambie,	Ghana	Guinée	Guinée-Bissau	Libéria	Mali	Niger	Nigéria	Sénégal	Sierra Leone	Togo
<b>Critères de rang primaire</b>															
Déficit budgétaire <=3%	50	25	0	75	16.7	8.3	66.7	41.7	91.7	33.3	25	83.3	0	16.7	25
Taux d'inflation ≤ 10%	100	100	100	100	100	25	33.3	100	91.7	100	91.7	41.7	100	25	91.7
Déficit budgétaire financé par la Banque centrale ≤10%	100	100	100	100	58.3	66.7	75	100	100	100	100	91.7	100	66.7	100
Réserves brutes en mois d'importation ≥ 3	100	100	100	100	83.3	75	16.7	100	33.3	100	100	100	100	91.7	100
<b>Critères de rang secondaire</b>															
Dette publique /PIB <=70%.	100	100	0	100	0	50	83.3	100	100	100	100	100	100	100	66.7
Variation du taux de change nominal ± 10 %.	100	100	100	100	83.3	66.7	66.7	100	100	100	100	66.7	100	83.3	100

Source: CEA (2018)

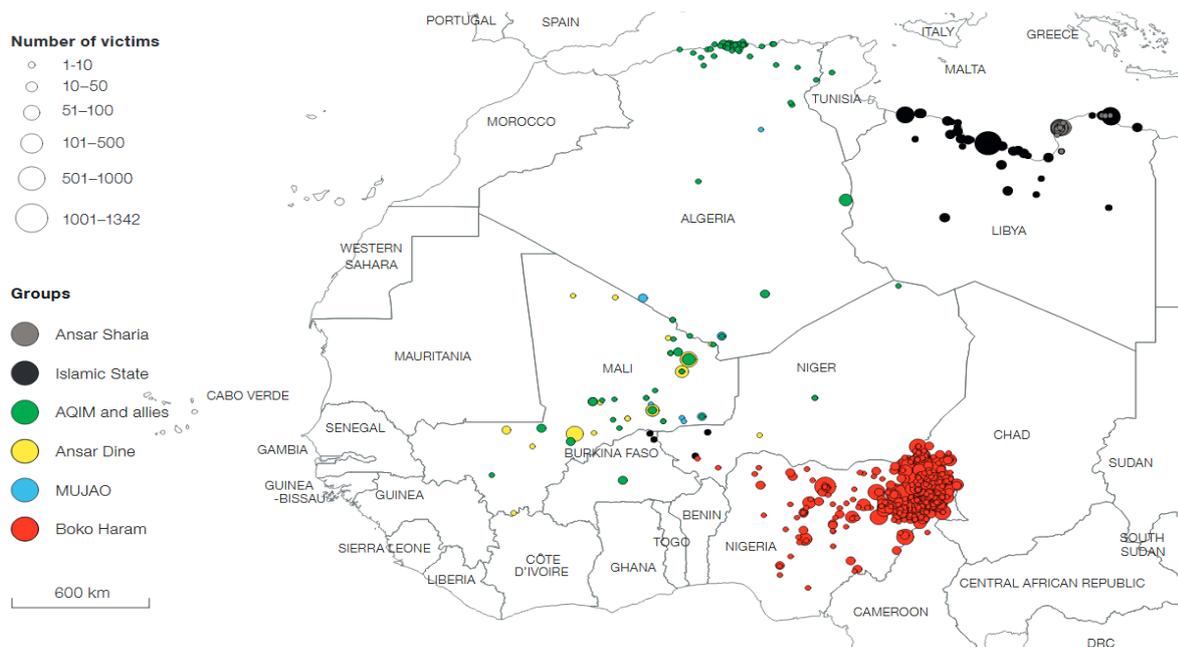
### C. Paix et sécurité

10. Les experts sont parvenus à un consensus sur le fait que la CEDEAO a accompli de grandes réalisations en matière de prévention des conflits. Le travail de la CEDEAO sur la démocratie, en particulier dans le domaine l'observation des élections, est une réussite. Un élément crucial en matière de prévention des conflits est sans doute le système d'alerte rapide ECOWARN, géré par le Département d'alerte rapide de la CEDEAO. Les principaux défis en termes de sécurité auxquels est actuellement confrontée la Communauté sont le terrorisme, la criminalité transnationale, en particulier le trafic d'êtres humains, d'armes légères, de drogue et la piraterie. Le trafic transnational d'êtres humains, de drogues, d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et d'autres biens illicites contribue à l'insécurité régionale et continue de saper les fondements de l'État, remettant en question les progrès accomplis vers la bonne gouvernance et la mise en œuvre de l'État de droit et contribue à l'insécurité dans la région. En 2006, la CEDEAO a adopté une Convention sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes et a lancé une initiative sur les armes légères (ECOSAP) (programme de renforcement des capacités) pour aider les États membres et les organisations de la société civile à faire face au problème de la prolifération des armes légères et de petit calibre. Malheureusement, peu de résultats visibles sont ressortis de ces initiatives, comme mentionné dans le Plan d'action 2016-2020 de l'ONUDC, en grande partie à cause de la faiblesse des contrôles aux frontières et un appareil sécuritaire généralement déficient.
11. La piraterie touche directement ou indirectement tous les États membres de la CEDEAO via les ports pour leur commerce, elle a plus d'acuité dans le Golfe de Guinée. Au cours du premier trimestre 2018, le Golfe de Guinée a enregistré 29 incidents, ce qui représente 40 pour cent des attaques de piraterie dans le monde au cours de cette période<sup>5</sup>. Des stratégies (comme la Stratégie Maritime Intégrée de la CEDEAO en 2014) ont été définies et des mesures prises pour renforcer la sécurité maritime, mais de nombreuses contraintes (navires de guerre vétustes, systèmes de défense navale faibles, avions maritimes désuets, manque de radars essentiels à la surveillance des domaines maritimes des États, corruption des opérateurs) entravent l'efficacité des actions entreprises.
12. Bien que des progrès significatifs aient été réalisés dans le domaine du terrorisme, en particulier la lutte contre Boko Haram dans la partie nord-est du Nigéria, la région fait fréquemment l'objet d'attaques terroristes, principalement dans les régions du lac Tchad, du Burkina Faso, du Mali et du Niger (voir aussi la carte 1).
13. Si la CEDEAO dispose d'une forte capacité de prévention des conflits, l'implication militaire de la CEDEAO dans la gestion des conflits demeure faible, en raison de la médiocrité des capacités logistiques et financières comme en témoignent les difficultés de déploiement de la mission MICEMA de la CEDEAO au Mali lors de la crise politique de 2012 ou dans la lutte contre Boko Haram au Nigeria.

---

<sup>5</sup> <https://www.icc-ccs.org/index.php/1244-pirate-attacks-worsen-in-gulf-of-guinea>

Carte 1 : Victimes des principaux groupes terroristes, 2012-16



Source : Walther (2017)

Note : Les groupes affiliés à Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) sont Al-Mourabitoun et Ceux qui signent dans le sang. Seuls les événements violents attribués à un auteur identifié sont pris en considération.

#### D. Intégration des Infrastructures

14. Le programme de développement des infrastructures de la CEDEAO est guidé par l'objectif 5 du Cadre stratégique communautaire 2016-2020, qui a pour ambition d'étendre et d'améliorer les infrastructures dans la région. Plusieurs programmes, projets et activités sont conçus pour atteindre cet objectif et promouvoir l'intégration, soutenir la croissance du commerce régional, libérer la circulation et accélérer la diversification économique. Certains des projets de la CEDEAO sont réalisés en tandem avec l'agenda continental de développement des infrastructures comme le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) de l'Union africaine ou d'autres initiatives telles que l'Alliance pour le Sahel dont le Burkina Faso, le Mali et le Niger sont membres et qui s'efforcent de doubler l'accès à l'énergie au cours de la période allant de 2018 à 2022.

15. Malgré les efforts déployés pour promouvoir le développement des infrastructures, la région reste confrontée à d'importants déficits d'infrastructures (BIDC, 2016). Dans les transports, la couverture routière reste faible (4,7 km de route pour 100 km<sup>2</sup> contre 6,8 km pour l'ensemble du continent) alors que les routes sont le moyen le plus utilisé pour le transport de marchandises et de passagers à travers les pays de la région. En outre, le réseau ferroviaire a une interconnexion limitée (sur les 10 188 km du réseau ferroviaire, seuls 6 des 12 réseaux nationaux sont à usage sous régional) et a par conséquent un impact très limité sur le commerce à l'intérieur de la Communauté. Alors que la demande intérieure en transport aérien augmente, ce secteur montre une faible capacité à répondre aux besoins exprimés. Les ports maritimes de la région manquent essentiellement de profondeur de mouillage pour accueillir des porte-conteneurs de grandes dimensions.

16. En ce qui concerne l'énergie, les ressources énergétiques à faible coût sont inégalement réparties entre les quinze (15) Etats membres de la CEDEAO et la production d'énergie est très limitée dans certains pays, alors que la région est riche en ressources hydroélectriques, pétrolières et gazières. La CEDEAO a la plus faible consommation d'électricité au monde, avec moins de 150 kWh par habitant contre 500 kWh en moyenne en Afrique subsaharienne et 650 kWh en moyenne en Asie du Sud (BIDC, 2016).

17. Le défi majeur des technologies de l'information et de la communication (TIC) est la pénétration très limitée de l'Internet dans la sous-région, de l'ordre de 3 % environ (BIDC, 2016). Néanmoins, le secteur des TIC a connu une transformation et un développement considérables au sein de la CEDEAO au cours des dernières années, avec l'introduction de nouvelles technologies et de nouveaux services comme la fibre optique en tant que moyen de transmission dans les réseaux.
18. Pour relever les défis de l'intégration infrastructurelle dans la sous-région, la Commission de la CEDEAO a créé l'Unité de préparation et de développement des projets (PPDU). L'objectif de cette initiative est de renforcer les capacités de la Commission à préparer et à regrouper les projets afin d'accélérer le développement des infrastructures. Plus spécifiquement, les objectifs du PPDU sont de mener un certain nombre d'études complémentaires et conformes au PIDA, sur les infrastructures régionales ; de créer un Fonds de développement et de financement des secteurs des Transports et de l'Energie de la CEDEAO (FODETE); de développer un partenariat/accords de coopération pour la mise en œuvre de projets ; et de faciliter la mise en œuvre de projets régionaux clés (autoroute Dakar-Abidjan-Lagos, modernisation du chemin de fer Dakar-Bamako, extension du gazoduc ouest africain, électrification rurale/périurbaine).
19. La CEDEAO a identifié sept (7) projets régionaux prioritaires dans le cadre de son Programme de développement communautaire (PDC) qui souffrent d'un manque de financement. Le coût total des sept projets est estimé à 12,45 milliards de dollars US (CEDEAO, 2016). Il s'agit de :
  - a) la construction des 2x3 voies autoroutières Lagos-Dakar (en deux phases, les tronçons Abidjan-Lagos de 1028 km et Abidjan-Dakar de 3000 km) ;
  - b) la boucle ferroviaire Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Dori-Abidjan et le tronçon ferroviaire Ouangolodougou-Bamako ;
  - c) le projet de création de la compagnie maritime Sealink ;
  - d) le projet d'interconnexion 225 kV et 330 kV des réseaux électriques ouest-africains (Nigeria-Bénin-Bénin-Burkina, Ghana-Burkina Faso-Mali-Guinée) ;
  - e) la construction de centrales solaires et éoliennes dans les Etats membres de la CEDEAO ;
  - f) le programme régional pour la mise en œuvre de l'offensive rizicole en Afrique de l'Ouest (avec une composante de réalisation de forages pour l'alimentation et l'agriculture), et ;
  - g) la création d'hôpitaux de référence spécialisés de six heures et d'un Centre régional de surveillance et de contrôle des maladies de la CEDEAO (CDSC / CEDEAO).

#### **E. Affaires sociales et mobilité**

20. Le facteur de mobilité, notamment la liberté de circulation des personnes, est un aspect important du processus d'intégration. Étant donné que le capital humain par exemple, est incarné par les personnes, leur mobilité est essentielle pour soutenir la diffusion des connaissances au sein de la Communauté et soutenir un développement économique équilibré. En outre, une plus grande mobilité de la main-d'œuvre peut également contribuer à atténuer les effets négatifs des chocs asymétriques qui peuvent survenir dans une zone donnée.
21. Dans la région de la CEDEAO, l'action la plus visible déjà entreprise pour accroître la mobilité est la suppression des visas entre les quinze (15) Etats membres. Bien qu'il s'agisse d'une bonne initiative pour accroître la mobilité, elle pourrait être insuffisante si les politiques touchant à la santé, l'éducation ou le marché du travail ne sont pas intégrées dans les programmes nationaux et régionaux.

22. En matière de santé, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Afrique de l'Ouest est à la fois un point chaud pour les maladies infectieuses émergentes et une région où la charge des zoonoses est particulièrement élevée. Les maladies émergentes et réémergences à l'interface entre l'homme, l'animal et les écosystèmes sont de plus en plus fréquentes. Sur les 55 foyers de maladie enregistrés en Afrique au cours de la dernière décennie, 42 ont eu lieu en Afrique de l'Ouest<sup>6</sup>. Il s'agit notamment de maladies hautement contagieuses qui traversent facilement les frontières et qui ont le potentiel d'évoluer rapidement vers des pandémies.
23. Les maladies transmissibles (comme Ebola ou la tuberculose) peuvent se propager rapidement d'un pays à l'autre et avoir des effets néfastes sur le développement, comme on l'a vu récemment lors de l'épidémie de la Maladie à virus Ebola (MVE) qui a touché le Libéria, la Guinée et la Sierra Leone. Cette épidémie a entraîné des restrictions à la libre circulation des personnes et des marchandises dans certaines parties de la région et a eu un impact négatif sur ces pays. Elle a entraîné plus de 11 000 cas de décès dans la région entre 2014 et 2016 et une importante perte de production - plus de 12 pour cent de la production combinée des pays (Banque mondiale)<sup>7</sup>.
24. Les institutions de santé spécialisées de la CEDEAO (comme l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS)) ont de faibles capacités de surveillance et de prédiction des épidémies dans la région. Même si l'accent a été mis sur le contrôle des maladies transmissibles dans le Plan stratégique régional de santé de l'OOAS 2016-2020, les actions concrètes visant à renforcer les capacités de surveillance et de prévention des épidémies dans la région sont limitées<sup>8</sup>.
25. Dans le domaine de l'éducation, la CEDEAO a l'intention de s'orienter vers un alignement renforcé des systèmes éducatifs régionaux et de soutenir la reconnaissance mutuelle des diplômes et certificats des institutions de la région. Cela pourrait contribuer à promouvoir la mobilité de la main-d'œuvre et l'échange d'idées par le biais de réseaux universitaires et de politiques judicieuses. Dans cette optique, les pays doivent apporter un soutien plus important à la Stratégie de formation technique et professionnelle de la CEDEAO pour l'amélioration de la compétence et l'employabilité (ETSSIE). Ils doivent également soutenir et s'approprier le Programme de mobilité de l'Académie Nnamdi Azikiwe de la CEDEAO (ENAAMS). Ce programme vise à développer un système de mobilité académique pour les étudiants et les enseignants (notamment ceux de la diaspora) et à encourager les institutions à mettre en place de programmes d'immersion linguistique pour promouvoir la mobilité des étudiants et des enseignants dans la région.
26. Les migrations façonnent les économies et les sociétés en Afrique de l'Ouest et, compte tenu de l'attention que reçoit actuellement la route migratoire vers l'Europe, une certaine perspective est nécessaire. Le Niger est un important centre migratoire pour les migrations illégales vers la Libye et l'Algérie et au-delà vers l'Europe. Ce type de migrations soulève de nombreuses questions telles que le risque de mort due aux routes dangereuses à travers le Sahara et la mer Méditerranée, l'instabilité de la situation politique et sécuritaire en Libye, ainsi que la traite des êtres humains, notamment l'exploitation sexuelle, la traite des enfants. Cela représente une situation de fuite potentielle des cerveaux de la jeunesse éduquée, mais offre une perspective d'augmentation des transferts de fonds vers la région.
27. La CNUCED (2018) montre qu'en 2017, 53,4 % de l'effectif total d'émigrants africains émigrent à l'intérieur de l'Afrique. Cette valeur s'élève à 71,7 % pour l'Afrique de l'Ouest et montre que les migrations sont principalement un phénomène intra-africain pour les pays de la CEDEAO. Par exemple, la Côte d'Ivoire à elle seule dispose d'un effectif de 1,2 million de migrants résidant sur son territoire en 2017. L'OCDE et l'OIT (2018) estiment la contribution des migrants à l'économie ivoirienne à 19% en 2008. La carte 2 montre les principaux flux

---

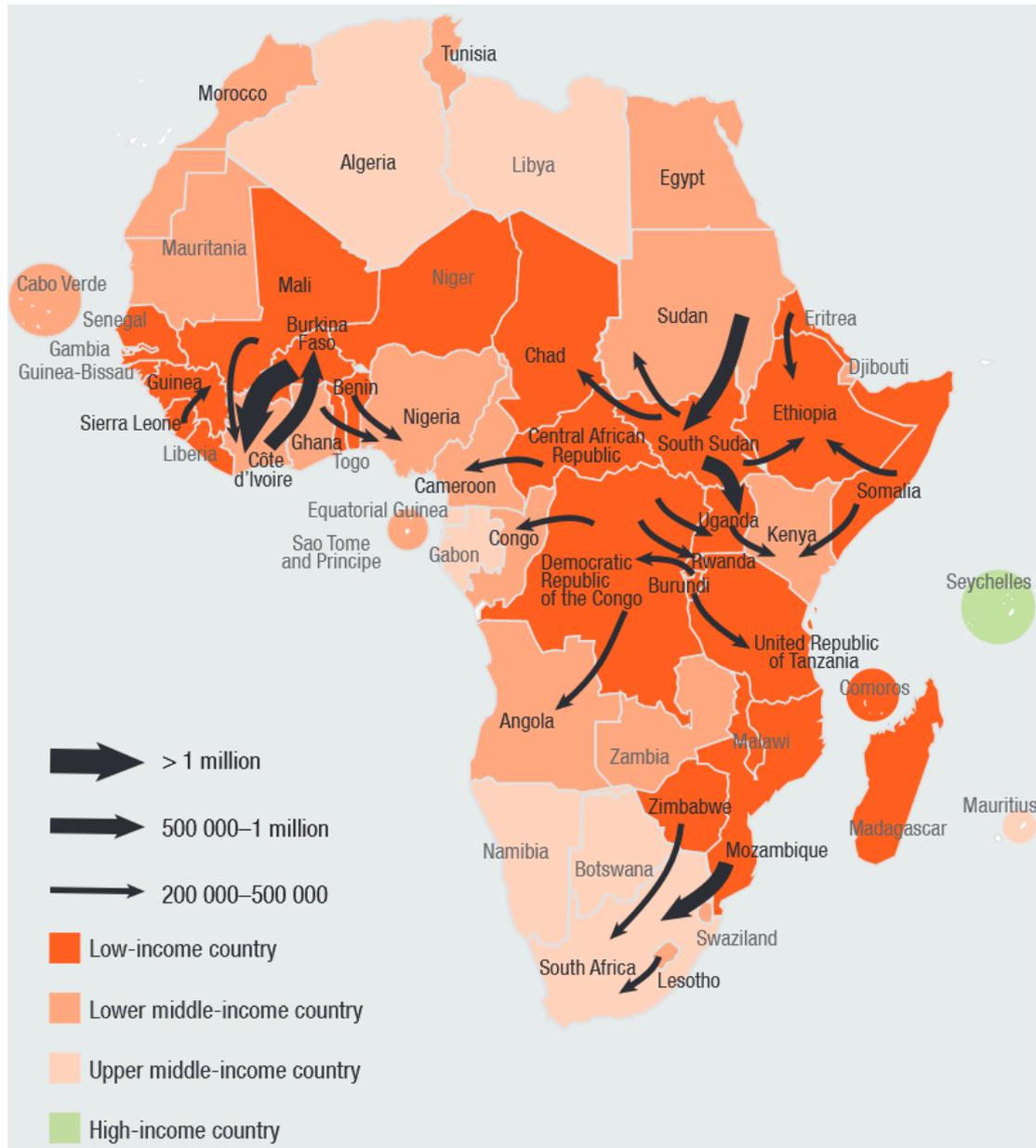
<http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/765151485797373436/pdf/ITM00194-P159040-01-30-2017-1485797370635.pdf><sup>6</sup>

<sup>7</sup> <http://apps.who.int/gho/data/view.ebola-sitrep.ebola-summary-20160511?lang=en>

<sup>8</sup> <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/765151485797373436/pdf/ITM00194-P159040-01-30-2017-1485797370635.pdf>

migratoires intra-africains, soulignant que l'Afrique de l'Ouest est l'une des régions d'Afrique ayant le plus haut niveau de migrations intra régionales.

Carte 2 : Principaux corridors de migrations intra-africaines, effectifs en 2017



Source: CNUCED (2018)

Note : Les limites et les noms indiqués, ainsi que les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle par les Nations Unies.

#### **IV. Questions de politique générale et questions clés**

Les questions suivantes doivent être prises en considération pour la discussion :

- a- Comment les pays de l'Afrique de l'Ouest peuvent-ils s'assurer que leurs accords d'intégration commerciale sont conformes à la Zone continentale africaine de libre-échange ? Quelles sont les implications pour les accords de partenariat commercial et économique existants ? Quelles sont les implications lorsque certains États membres de la CEDEAO n'ont pas signé la Zone continentale africaine de libre-échange ?
- b- Quelle est la nouvelle feuille de route et quelles sont les implications potentielles de la monnaie commune de la CEDEAO ? Comment la Zone continentale africaine de libre-échange peut-elle influencer ce processus ?
- c- Comment l'intégration régionale peut-elle assurer la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest ? Quels sont les domaines de coopération des États membres qui revêtent une importance capitale ? Comment la CEDEAO peut-elle améliorer sa capacité logistique et financière pour mieux répondre au défi sécuritaire en Afrique de l'Ouest ?
- d- La communauté de la CEDEAO peut-elle s'attendre à de meilleurs résultats du PPDU par rapport aux initiatives précédentes en matière d'intégration des infrastructures ? Comment aborder la question du financement des sept projets prioritaires régionaux identifiés par la CEDEAO ?
- e- Comment les initiatives entreprises par la communauté de la CEDEAO peuvent-elles mieux aborder les questions liées à la mobilité, protéger les droits et le statut de la migration illégale et renforcer la coopération dans les secteurs de la santé, de l'éducation et du travail en Afrique de l'Ouest ?

## Références

BIDC.2016. "Plan stratégique 2016-2020", rapport disponible sur : [www.bidc-ebid.com/wpfr/blog/wp-content/uploads/PlanStrategiqueBIDC\\_2016\\_2020.pdf](http://www.bidc-ebid.com/wpfr/blog/wp-content/uploads/PlanStrategiqueBIDC_2016_2020.pdf)

[2] CEA et CEDEAO.2015. " La CEDEAO à 40 ans: une évaluation des progrès vers l'intégration régionale en Afrique de l'ouest", rapport.

[3] CEA. 2017. Évaluation de l'intégration régionale en Afrique VIII : mise en place de la zone continentale de libre-échange.

[4] ECA.2018. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique. Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique. Addis-Abeba, Éthiopie. Disponible sur : [https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/CoM/cfm2018/assessment-of-progress-on\\_regional-integration-in-africa\\_23042018.pdf](https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/CoM/cfm2018/assessment-of-progress-on_regional-integration-in-africa_23042018.pdf).

[5] ECOWAS.2016. "2016 Rapport annuel : Tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO : réalisations, défis et perspectives", rapport.

[6] NREL.2015. "Analyse complète de la situation actuelle sur les questions énergétiques et de genre dans les États membres de la CEDEAO ", rapport.

[7] OCDE/OIT (2018), Comment les immigrés contribuent à l'économie des pays en développement. Éditions OCDE, Paris.

[8] UNCTAD.2018. Rapport 2018 sur le développement économique en Afrique: les migrations au service de la transformation structurelle, New York et Genève.

[9] UNDOC.2016. "Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest", rapport

[10] UNOWA.2004. "Le chômage des jeunes et l'insécurité régionale en Afrique de l'Ouest", rapport